

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mai 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 243

présenté par

M. Bazin

ARTICLE 15

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« déclaration à »

le mot :

« autorisation de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Compte tenu de l'impact de cet alinéa qui revient à autoriser la création de gamètes artificiels à partir de cellules souches pluripotentes induites, cet amendement vous propose de passer d'un régime de déclaration à un régime d'autorisation.